

Commission de suivi de site ANTARGAZ Arleux

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : 16 décembre 2021

Collège « Administrations de l'Etat »

Madame HAREMZA, Sous-préfecture de Douai

Madame BERGHE, DREAL

Monsieur ALCUTA, DDTM

Monsieur CORDONNIER, Département du Nord

Monsieur BAES, VNF

Collège « Exploitants »

Monsieur COURTOIS, Antargaz

Monsieur BUTEL, Antargaz

Collège « Collectivités »

Monsieur VANDEVILLE, maire d'Arleux

Collège « riverain »

Madame POPULAIRE, Unéal

Personnes qualifiées

Lieutenant NOËL, SDIS

Monsieur LEGRAND, Gendarmerie d'Arleux

Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN, S3PI-HCD

ORDRE DU JOUR

I.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Antargaz pour les exercices 2019/2020 et 2020/2021 (risques technologiques et risques chroniques).....	3
II.	Questions et échanges	3

La séance est ouverte à 14 heures 05.

I. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Antargaz pour les exercices 2019/2020 et 2020/2021 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur COURTOIS annonce qu'en raison de la fermeture du site, la présentation portera exceptionnellement à la fois sur les exercices 2019/2020 et 2020/2021.

Monsieur BUTEL annonce que l'exploitation du site a été stoppée le 30 septembre 2021. Sur les 17 employés, il compte 15 reclassements internes, 1 reclassement externe, et 1 départ en retraite anticipée. Étant donné l'annonce du PSE en mars 2021, l'ensemble des travaux prévus sur l'exercice 2020/2021 ont été gelés, mis à part la démolition du hall petit matériel.

100 % des formations règlementaires et « objectif AZ » réalisées.

Concernant la gestion des situations d'urgence, 12 exercices mensuels ont été réalisés sur les exercices 2019/2020 et 2020/2021.

Monsieur BUTEL fait ensuite état de 7 événements Santé Sécurité au Travail (SST), dont 3 accidents avec arrêts, 3 presqu'accidents et 1 soin.

L'inspection de la DREAL du 25 mai 2020 a permis de lever la mise en demeure du 19 décembre 2019 et a soulevé 3 observations, tandis que l'inspection du 22 juin 2021 a suscité 6 observations.

Monsieur BUTEL indique enfin qu'une étude de remédiations des sols est en cours.

II. Questions et échanges

Madame HAREMZA demande si le site reçoit encore de l'activité.

Monsieur BUTEL répond que le site est totalement à l'arrêt depuis le 21 octobre 2021 et ne contient plus de Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL). Ne restent que les machines qu'il faudra démanteler à une date qui n'est pas encore connue à ce jour.

Monsieur COURTOIS précise que le site est toujours sous surveillance avec une présence ponctuelle ainsi que le système anti-intrusion qui est toujours fonctionnel.

Madame HAREMZA demande quel est l'avenir du site.

Monsieur COURTOIS répond que le site sera mis en vente.

Madame HAREMZA s'enquiert d'une éventuelle pollution résiduelle sur le site.

Monsieur BUTEL répond que les résultats de l'étude de remédiations des sols seront connus à la fin du mois de janvier 2022.

Monsieur VANDEVILLE affirme que la commune d'Arleux n'est pas intéressée pour racheter le terrain.

Madame POPULAIRE, de la société UNEAL riveraine questionnée, ajoute qu'Unéal n'a pas pour projet pour le moment d'acquérir une nouvelle surface, mais propose que les plans du terrain lui soient envoyés afin de pouvoir étudier une éventuelle acquisition.

Monsieur COURTOIS propose de mettre ses services en contact avec elle.

Monsieur ALCUTA s'enquiert de l'avenir du PPRT.

Madame BERGHE répond que le PPRT n'aura plus lieu d'être.

Monsieur VANDEVILLE demande à partir de quand il ne sera plus nécessaire de prendre en considération les contraintes du site dans le PLU.

Madame BERGHE indique qu'il faut attendre la cessation d'activité. Or, cette dernière n'est pas encore actée et ne le sera que lorsque tous les éléments auront été transmis à la DREAL et instruits.

Monsieur BAES rappelle que la convention entre Antargaz et VNF stipule qu'Antargaz doit remettre en état les prises d'eau en cas de cessation d'activité.

Monsieur COURTOIS note la remarque.

Monsieur BAES souhaiterait également être informé des travaux de démantèlement du site, car en tant que riverain, VNF est impacté.

Monsieur COURTOIS accepte.

Le Lieutenant NOËL demande si l'arrêté de cessation d'activité peut lui être transmis afin qu'il puisse mettre à jour sa liste des points d'eau privés et identifier ceux qui ne seront plus disponibles.

Monsieur COURTOIS le lui adressera.

La séance est levée à 14 heures 25.

Le Président de la CSS

Gilles Courtois

